

SERVICE GESTIONNAIRE DES FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENTS SGFIP

FICHIER NATIONAL DES INCIDENTS DE REMBOURSEMENT DES CREDITS AUX PARTICULIERS (FICP)

Mise en production Mars 2026

NOTICE D'UTILISATION

Ajout de 4 nouveaux codes de nature de crédit relatifs

aux mini crédits et crédits CT non affectés

et

aux paiements fractionnés et différés



Table des matières

1.	Introduction	3
	Interface POBI	
	Déclaration	
	Consultation	
	XML-POBI	
III.	Télétransmission	ć

I. Introduction

La forte augmentation de la distribution de mini crédits (inférieurs à 200€) et autres crédits CT non affectés ainsi que des paiements fractionnés et différés (BUY NOW, PAY LATER) ces dernières années nous amènent à créer des catégories de prêt supplémentaires afin de pouvoir suivre plus précisément les incidents associés.

Il s'agit d'opérations de crédits visées au 3° (crédit de moins de 200 €) et 5° (crédit d'au plus 90 jours avec des frais et intérêts nuls ou négligeables) de l'article L.312-4 du Code de la consommation octroyés par des établissements agréés. Ces crédits ne sont pas soumis aux dispositions des articles L. 312-57 et s. (crédit renouvelables) et L. 312-44 et s. (crédits affectés) du code de la consommation. Ils n'incluent notamment pas les crédits associés à des cartes à débit différé ou des cartes de crédits renouvelables/revolving ni les autorisations de découvert.

Sur un plan pratique, ces deux types de prêt se définissent précisément de la manière suivante :

Mini crédit et crédit court terme, non affectés à un achat :

Crédits **non affectés à un achat**, dont l'emprunteur a la libre disposition et qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Soit d'un montant de moins de 200 euros, peu importe la durée de remboursement : mini crédits
- Soit nécessairement remboursables à moins de 90 jours (peu importe le montant) : crédit court terme

Paiement fractionné et différé, affectés à un achat :

Crédits nécessairement **affectés à un achat** précis, remboursables selon les modalités suivantes :

- Soit en plusieurs fois (règlements de type « en 2, 3 ou 4 fois »): paiements fractionnés
- Soit en une seule fois (par exemple à 30, 60 ou 90 jours) : paiements différés

Ainsi, 4 nouveaux types d'incidents seront disponibles à compter de Mars 2026 :

- OP: incident standard Paiement fractionné et différé (crédits affectés)
- 1P : incident sur mesure Paiement fractionné et différé (crédits affectés) (uniquement en déclaration Télétransmission)
- 0M : incident standard Mini crédit et autre crédit CT (crédits non affectés)
- 1M: incident sur mesure Mini crédit et autre crédit CT (crédits non affectés) (uniquement en déclaration Télétransmission)

> Particularités télétransmission – déclaration :

Le premier caractère définit le type d'incident :

- 0 : incident de paiement « standard » = défaut de paiement sur un crédit
- 1 : incident sur mesure = défaut de paiement portant sur une créance incluse dans une mesure de surendettement

Le second définit la nature de crédit ayant donné lieu à l'incident

- M : mini crédit et autre crédit CT (crédits non affectés)
- P: Paiement fractionné et différé (crédits affectés)

Le présent document a pour objet de décrire les modalités de mise à disposition de cet enrichissement sous le portail POBI et par télétransmission.

Cette notice vient en complément des différents <u>cahiers des charges et guides utilisateurs FICP</u> ¹qui précisent en détail les traitements à réaliser sur les déclarations et consultations.

_

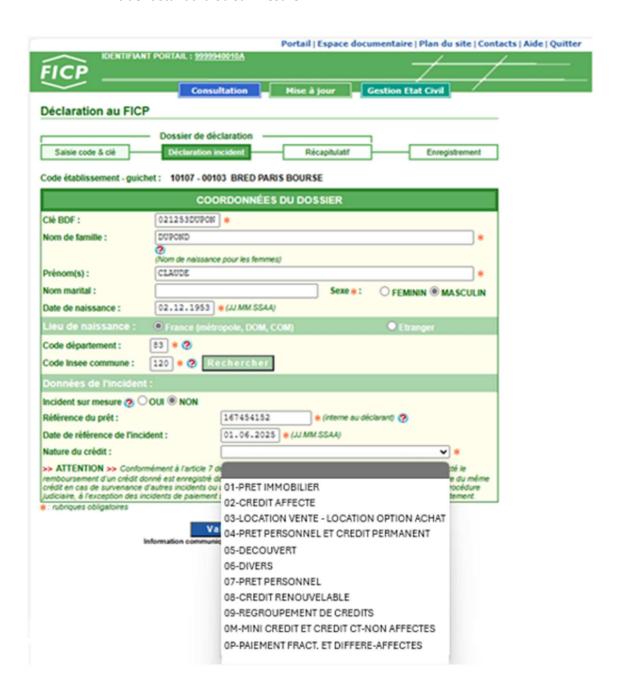
¹ Le guide utilisateur sera mis à jour à la mise en production (Mars 2026)

II. Interface POBI

A. Déclaration

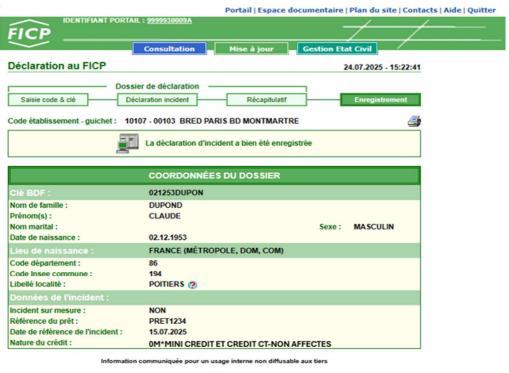
À la saisie, affichage d'un menu déroulant intégrant ces nouveaux codes dans la liste

Incident standard ou sur mesure :



Affichage de l'écran une fois l'enregistrement de l'incident réalisé

Incident standard ou sur mesure :







formation communiquée pour un usage interne non diffusab



B. Consultation

Restitution de la nature de crédit au moment de la consultation :

Incident standard ou sur mesure :





C. XML-POBI

Ajout des codes dans la table de structuration des échanges FICP en mode automate

```
▼<FICP>
  ▼ <DEMANDE>
     <MOTIFCONSULT>O</MOTIFCONSULT>
     <TYPECREDIT>C</TYPECREDIT>
     <CIBETC>10107</CIBETC>
     <CLEBDF>180688DURAN</CLEBDF>
   </DEMANDE>
  ▼ <REPONSE DATHEU="06.10.2025 - 11:47:49" NBP="1">
   ▼<NOTARISATION>
       <MOTIFCONSULT LIB="OCTROI">O</MOTIFCONSULT>
       <TYPECREDIT LIB="CONSOMMATION">C</TYPECREDIT>
       <CIBETC>10107</CIBETC>
       <CLEBDF>180688DURAN</CLEBDF>
       <NUMCONSOBLI>252790050003</NUMCONSOBLI>
       <HORODAT>2025-10-06-11.47.49</HORODAT>
     </NOTARISATION>
    ▼ < PERSONNE >
     ♥ <PP>
        <CLEBDF SUFFIX="01">180688DURAN</CLEBDF>
        <NOM>DURAND</NOM>
        <PRENOMS>CELINE</PRENOMS>
         <SEXE>2</SEXE>
       ▼ <NAISSANCE>
          <DATNAIS>18.06.1988</DATNAIS>
          <COMM CODE="194">POITIERS</COMM>
          <DEPT CODE="086">VIENNE</DEPT>
          <PAYS/>
        </NAISSANCE>
        <FRUP CODE="A">AUCUNE</FRUP>
       </PP>
     ▼ <GLOBAL>
       ▼ <RELINCIDENT>
           <NBINCID>001</NBINCID>
           <NATCRED CODE= "OM">MINI CREDIT ET CREDIT CT-NON AFFECTES 
          <NBDECLAR>001</NBDECLAR>
          <DATRADINC>31.08.2030</DATRADINC>
        </RELINCIDENT>
       ▼ <MESURESUR>
          <NATMESUR CODE=""/>
           <OBLIGCOMP CODE=""/>
          <DATRADSUR/>
          <DOSSRECEVBL CODE="0"/>
          <DOSSREEXAM CODE="0"/>
          <DOSSENCOURSINSTR CODE="0"/>
        </MESURESUR>
       </GLOBAL>
     </PERSONNE>
   </REPONSE>
 </FICP>
```

```
♥<FICP>
 ▼ < DEMANDE >
     <MOTIFCONSULT>O</MOTIFCONSULT>
     <TYPECREDIT>C</TYPECREDIT>
<CIBETC>10107</CIBETC>
     <CLEBDF>180688DURAN</CLEBDF>
   </DEMANDE>
 ▼ <REPONSE DATHEU="06.10.2025 - 11:47:49" NBP="1">
    ▼ <NOTARISATION>
       <MOTIFCONSULT LIB="OCTROI">O</MOTIFCONSULT>
       <TYPECREDIT LIB="CONSOMMATION">C</TYPECREDIT>
       <CIBETC>10107</CIBETC>
       <CLEBDF>180688DURAN</CLEBDF>
       <NUMCONSOBLI>252790050003</NUMCONSOBLI>
       <HORODAT>2025-10-06-11.47.49</HORODAT>
     </NOTARISATION>
    ▼ < PERSONNE>
      ♥ <PP>
         <CLEBDF SUFFIX="01">180688DURAN</CLEBDF>
         <NOM>DURAND</NOM>
         <PRENOMS>CELINE</PRENOMS>
         <SEXE>2</SEXE>
       ▼ <NAISSANCE>
           <DATNAIS>18.06.1988</DATNAIS>
           <COMM CODE="194">POITIERS</COMM>
<DEPT CODE="086">VIENNE</DEPT>
           <PAYS/>
         </NAISSANCE>
         <FRUP CODE="A">AUCUNE</FRUP>
       </PP>
      ▼ <GLOBAL>
       ▼ < RELINCIDENT>
           <NBINCID>001</NBINCID>
           <NATCRED CODE "'OP">PAIEMENT FRACT. ET DIFFERE-AFFECTEST</NATCRED>
           <NBDECLAR>001</NBDECLAR>
           <DATRADINC>31.08.2030</DATRADINC>
         </RELINCIDENT>
        ▼ <MESURESUR>
           <NATMESUR CODE=""/>
           <OBLIGCOMP CODE=""/>
           <DATRADSUR/>
           <DOSSRECEVBL CODE="0"/>
           <DOSSREEXAM CODE="0"/>
           <DOSSENCOURSINSTR CODE="0"/>
         </MESURESUR>
       </GLOBAL>
     </PERSONNE>
   </REPONSE>
 </FICP>
```

III. Télétransmission

Le format du fichier envoyé par télétransmission demeure inchangé.

Les champs « type d'incident/nature de crédit » existants intègreront des nouvelles valeurs :

■ Déclaration – création

"DETAIL DECLARATION D'INCIDENT (création) "

- "DETAIL REJET DECLARATION"
- ⇒ 0M et 0P pour les incidents standards
- ⇒ 1M et 1P pour les incidents sur mesure.
 - Déclaration modification

"DETAIL REJET MODIFICATION"

- ⇒ OM et OP pour les incidents standards
- ⇒ 1M et 1P pour les incidents sur mesure.